

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 26 juin 2009

**Service instructeur**  
Direction des Finances

1<sup>ère</sup> **Commission** - N° CG-2009-3-1-6

**Service consulté**

**Compte de Gestion 2008**

Résumé : Approbation du compte de gestion du budget principal et du compte de gestion du budget annexe de la Cité de l'Enfance

Conformément aux règles de la comptabilité publique des Départements (nomenclature M52) et de la comptabilité des Etablissements Publics Sociaux (nomenclature M22), j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la Cité de l'Enfance établis par le Payeur Départemental pour l'exercice 2008.

Ces comptes sont les bilans des mouvements budgétaires effectués en cours d'exercice. Ils sont déposés sur le bureau de l'Assemblée et sont conformes en globalité aux Comptes Administratifs qui retracent les opérations réelles et d'ordre de l'exercice.

Les mouvements constatés en dépenses et en recettes pour cet exercice sont en concordance et sont arrêtés à la somme de :

- ♦ **933 110 790,46 €** en dépenses et **956 838 642,39 €** en recettes pour le compte de gestion 2008 dressé par le Payeur Départemental pour le budget principal.
- ♦ **3 045 157,20 €** en dépenses et **5 261 524,08 €** en recettes pour le compte de gestion 2008 dressé par le Payeur Départemental pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER